

# #PATINER ABOULOGNE



## Communiqué officiel

Boulogne, le 5 juin 2024

### En prévision du Conseil Municipal du 6 juin 2024

Suite à la publication de l'ordre du jour du prochain conseil municipal de la Ville de Boulogne-Billancourt qui se tiendra le jeudi 6 juin prochain et lors duquel devait initialement être entérinée la fermeture de la patinoire, nous prenons acte que la mairie souhaite :

- Déclarer sans suite « la procédure d'attribution d'un contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la piscine et de la patinoire municipales » (délibération n°5),
- Approuver « le principe de la délégation de service public pour la seule piscine municipale (...) dans le cadre d'une convention d'une durée maximum de cinq ans » (délibération n°5),
- « **Engager une réflexion sur le devenir sportif de l'équipement abritant actuellement la patinoire municipale** » (délibération n°5),
- **Approuver « la prolongation du contrat de délégation de service public** signé avec la société Récréa pour l'exploitation et la gestion de la piscine et de la patinoire municipales, pour une durée de 6 mois », **donc seulement jusqu'au 31 décembre 2024** (délibération n°6)
- Modifier la date **d'ouverture de la patinoire pour la fixer au 1er octobre 2024 tout en la soumettant à « un ordre de service de confirmation de la Ville au délégataire**, pris en fonction de l'état d'avancement des réflexions sur l'élaboration d'une solution de gestion pérenne du bâtiment de la patinoire autrement que par une délégation de service public portée par la Ville » (délibération 6)

**L'association Patiner à Boulogne déplore que les projets de délibération engagent une réflexion sur l'utilisation de l'équipement de la patinoire municipale à une autre fin sportive, et ce avant même l'étude des propositions qui sont faites. Nous saluons toutefois la décision de la mairie de ne pas fermer brutalement la patinoire au 31 mai 2024.** Surtout, nous accueillons favorablement la décision de la mairie d'ouvrir la voie à une réouverture possible de la patinoire le 1er octobre 2024.

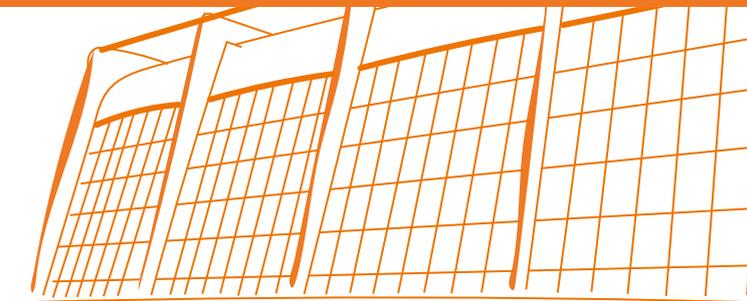
Cependant, l'Association regrette profondément que seule **une prolongation de la DSP actuelle de 6 mois soit proposée alors que la situation exige un délai de 12 mois.**

La proposition d'une continuité de l'activité de la patinoire pour une année, que nous appelions de nos vœux dans le cadre d'un moratoire sur la première décision, ne sera donc pas soumise au vote.

Or, **ces 12 mois sont indispensables** pour garantir la survie des clubs de hockey sur glace et de patinage artistique engagés et de permettre aux soutiens financiers de l'Association de se positionner sereinement sur un financement des travaux nécessaires à la remise en glace au 1er octobre 2024.

**Donc, il ne faut pas s'y tromper, voter pour la délibération 5 SANS avoir obtenu que Monsieur le Maire garantisse le maintien en glace de la patinoire jusqu'au 31 mai 2025, c'est voter dans le sens de la fermeture de la patinoire !**

# #PATINER ABOULOGNE



## Projet et engagement pour la sauvegarde de la patinoire

A la suite d'une réunion de notre association avec M. le Maire et ses services en date du vendredi 31 mai 2024, lors de laquelle Monsieur le Maire nous a demandé de lui transmettre **les propositions et les engagements de l'Association Patiner à Boulogne sur la patinoire, nous avons transmis ce lundi 3 juin un dossier complet présentant lesdits engagements et nos propositions techniques et financières pour la patinoire.**

**Ce projet a un double objectif.**

Tout d'abord permettre un fonctionnement de la patinoire du 1er octobre 2024 au 31 mai 2025, sans gaspillage énergétique et avec des coûts de fonctionnement comparables à ceux de la période 2019-2023, en prenant en charge le coût des travaux nécessaires de 300 000 € afin de ne pas grever outre mesure le budget de la ville.

Ensuite, aboutir le 1<sup>er</sup> juillet 2025 à une forme de gestion de la patinoire de Boulogne-Billancourt qui permettra à l'édifice de poursuivre son activité en cohérence avec les exigences environnementales et écologiques et sur un budget de fonctionnement équilibré économiquement.

**Cette proposition appelle une réponse des services de la mairie au 14 juin au plus tard, car au-delà de cette date, il ne sera plus possible techniquement de remettre en glace la patinoire pour ouvrir, comme le maire l'envisage, le 1er octobre 2024. Avoir un minimum de douze mois de visibilité est la seule option pour permettre à nos soutiens financiers de débloquer ce budget de 300.000 € pour aider la ville à sauver la patinoire de Boulogne.**

**Avoir douze mois de visibilité est la seule option pour permettre à aux clubs et associations sportives de se projeter, avec leurs adhérents et leurs éducateurs, sur la saison sportive 2024-2025.**

**Six mois ne sont pas suffisants !!**

C'est la raison pour laquelle nous demandons conditionnellement à nos engagements sur ce projet, **un engagement réciproque de la mairie de 12 mois seul moyen de garantir à l'Association qu'elle disposera du temps réaliste pour développer, avec la mairie, ce projet ambitieux.**

**L'association Patiner à Boulogne reste déterminée à agir pour la sauvegarde de la patinoire de notre ville** et formule l'espoir que cette action puisse se faire en pleine concertation et dans une collaboration franche, transparente et ouverte avec M. le Maire, les élus de la ville et l'administration de la ville de Boulogne-Billancourt.

**Le Bureau de l'association #PatinerABoulogne**